

Nombre de Délégués :

En exercice 116 Présents 61 **Procurations** 11 Votants 72

DELIBERATION N°2-141223

Objet: Autorisation d'engagement de crédits budgétaires – Budget Général

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Ouentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 07 décembre 2023

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC BORREZE CALVIAC EN PERIGORD CARLUX CARSAC AILLAC JAYAC PAULIN PECHS-DE-L'ESPERANCE SALIGNAC EYVIGUES SIMEYROLS PRATS DE CARLUX

ST CREPIN ET CARLUCET ST GENIES ST JULIEN DE LAMPON STE MONDANE VEYRIGNAC

Pierre CHEVALIER Jean-Louis CHUPIN Marie-Laure FERBER Andrée CAMBIER

Guy ESTRUC Alain PERIQUOI Gérard VIELLE Jacques FERBER

Marion CHAPUT Jean-Pierre HAMEL Eric BOURDET Claude DENIS

Jean-Pierre PLANCHE Héloïse MARADENE Gérard TEILLAC

Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU Chantal LAVILLE

Dominique HERMENAULT

Sylvie MENARDY

Laurent LACOMBE

Guy PRIESTER

Didier DELBARY

Fabrice LEFEVRE

Jocelyne MANIERE

Jean-Philippe FARFAL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN DAGLAN DOMME FLORIMONT GAUMIER **GROLEJAC**

NABIRAT ST AUBIN DE NABIRAT ST CYBRANET ST LAURENT LA VALLEE

ST MARTIAL DE NABIRAT ST POMPON

VEYRINES DE DOMME

Nicole MAROUSSIE

Odile LESCURE

Christian ARNOUIL

Philippe BOISSON

Maurice LAPOUGE

Francis COUSIN

Damien BARD

Hervé MENARDIE

Jean-Pascal FARINA

Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES CASTELS-BEZENAC MEYRALS

Yves GAROUTY Hervé CARVES Eric HAUTESSERE

Jean-Marie DESCAMP

Jean-Louis BREUIL

Alain FREREBEAU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

COLY-ST AMAND **FANLAC** LA CHAPELLE AUBAREIL LES EYZIES LES FARGES

Françoise BAUDRY

PEYZAC LE MOUSTIER SERGEAC ST LEON SUR VEZERE THONAC VALOJOULX

MONTIGNAC

Hervé DUVAUCHELLE Pierrette BLEMONT Gé KUSTERS Cyril CERF Jean-Pierre MEGE

Odile ROUX

AR Prefecture

024-252402284-20231214-D02_141223-DE Reçu le 22/12/2023

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN MARQUAY **PROISSANS**

SARLAT LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE

TAMNIES VF7AC VITRAC

Jérôme PEYRAT

Jacques TUNEU

Céline DUVAL

Sylvie JESINGHAUS Patrick CROUZILLE Marlies CABANEL Jean-Jacques ALBIE

Nathalie BALLERAND Eric ALARD

Christine DANGREMONT

Marc PONS Christian ROBLES Isabelle MONTGERMONT

Excusés:

Mme Carole HENRY (Saint-Pompon), M. Michel ANDRE (Marcillac-Saint-Quentin), Mme Christine LASCOMBE (Marcillac-Saint-Quentin), Mme Jocelyne TIREL-LALAUDE (Grolejac), M. Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier), Mme Elisa COUSIN (Aubas).

Procurations:

M. Sylvain BRULEY (Allas-les-Mines) donne procuration à M. Yves GAROUTY (Allas-les-Mines);

Mme Sylvie DELBARY (Vézac) donne procuration à M. Christian SESTARET (Vézac);

M. Patrick ARMAGNAT (Domme) donne procuration à M. Francis COUSIN (Domme)

Mme Martine CONSTANT (Cénac-et-St Julien) donne procuration à M. Philippe BOISSON (Cénac-et-St Julien);

Mme Séverine RAMOS (Bouzic) donne procuration à Mme Odile LESCURE ((Bouzic) ;

M. François DEFONTAINE (Saint-Martial-de-Nabirat) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (Saint-Martial-de-Nabirat);

Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda); M. Gilles ARPAILLANGE (Sainte-Mondane) donne procuration à M. Eric BOURDET (Sainte-Mondane);

M. Christian GARRIGOU (Saint-Aubin-de-Nabirat) donne procuration à M. Damien BARD (Saint-Aubin-de-Nahirat\

Mme Christiane DESMOULINS (Nabirat) donne procuration à M. Damien BARD (Saint-Aubin-de-Nabirat); M. Charles MOLINA (Saint-Geniès) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès).

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance.

Vu le changement de nomenclature comptable depuis la M14 vers la M57 à compter du 01/01/2024,

Dans le respect de l'article L1612-1 du CGCT relatif aux recouvrements des recettes, à l'engagement et au mandatement des dépenses pour la période comprise entre le 1er janvier et le vote du budget primitif,

Et afin d'exécuter les engagements et délibérations prises,

Le Président demande au Comité Syndical de définir les crédits qui pourront être engagés, liquidés et mandatés, sur le budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR, préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 11/12/2023, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite maximum des montants indiqués ci-dessous :

AR Prefecture

024-252402284-20231214-D02_141223-DE Reçu le 22/12/2023

Imputation en 2023 (M14) Opération- compte- fonction	Objet	Montant	Imputation en 2024 (M57) Opération- compte- fonction
-21578 - 812	Acquisition de composteurs de gros volume	8 286 ,34€	-215738 - 7212
Op 19 - 21578-812	Fourniture de bornes : matériel	699 063,60€	Op 19 - 215738-7212
Op 19 - 2314-812	Installation des bornes : VRD	216 000,00€	Op 19 - 2314-7212
Op 19 – 2182-812	Acquisition d'une BOM Grue	450 000,00€	Op 19 – 21828-7212
Op 21 - 2318-812	Travaux au centre d'exploitation : Quai voiries réseaux	509 520,00€	Op 21 - 2318-7212
Op 23 – 2313 -812	A SARLAT : Travaux & MO : Bâtiment DMS	90 568,12€	Op 23 – 2313 -7212
Op 23 – 2313 -812	A SARLAT : cuve pour recevoir les eaux d'incendie	74 748,00€	Op 23 – 2313 -7212
Op 23 – 2314 -812	A CENAC : Travaux & MO : Bâtiment DMS	71 364,18€	Op 23 – 2314 -7212
Op 23 – 2314 -812	A CENAC : Réfection muret	661.50€	Op 23 – 2314 -7212
Op 23 – 2314 -812	A CENAC Réfection toiture tôle	2 362,00€	Op 23 – 2314 -7212
Op 23 – 2314-812	A MONTIGNAC : Etude de faisabilité	2 610,00€	Op 23 – 2314-7213

- <u>Dit</u> que les crédits sont inscrits au budget général sur l'exercice 2023 suivant la norme M14 et, pour la part engagée et non consommée en 2023, seront reportés au budget 2024 dans le respect de la nomenclature M57.
- <u>Autorise</u> par ailleurs, le Président à engager avant le vote du budget primitif 2024 les autres dépenses d'investissement (non identifiées à ce jour) dans la limite de 25% des dépenses réalisées en 2023.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 14 décembre 2023.

